

	Mairie de Saint Hilaire le Grand Rue de Reims Tél. : 03 26 70 00 26 Mail : mairie-sthilairelegd@orange.fr saint-hilairelegrand51.weebly.com	DEPARTEMENT DE LA MARNE
		ARRONDISSEMENT DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

En présence de

Mme Antonia PAQUOLA, Maire, Mmes, Caroline METZGER, Laureen SEVILLIA, Lydie THIÉBAULT, MM. Pascal APPERT, Gilles BEAULANDE, Sébastien DELANERY, Jean-Michel GILLET, Jean-François PIET. Absents ayant donné pouvoir : Mme Odile GILLET et M. François LEBÈGUE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Mme le Maire demande s'il y a des remarques sur les comptes-rendus des derniers conseil municipaux. N'ayant pas de remarques, les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION SPL-XDEMAT

Mme le Maire explique à l'assemblée qu'étant actionnaire de la société publique locale offrant aux communes les services de dématérialisation (des flux comptables, des actes et autres), il est nécessaire d'approuver le rapport de gestion de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mme le Maire indique à l'assemblée que le cabinet de la sécurité intérieure demande que soit désigné un correspondant sécurité routière pour la commune. Étant donné que le Maire dispose des pouvoirs de police, il est logique que ce soit celui-ci qui soit l'interlocuteur des services de l'état, du cabinet, de la gendarmerie et de la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

DÉLIBÉRATION SYDEAR

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Commune demande aux 16 communes d'adhérer au Syndicat Départemental d'Assistance à la Restauration et à l'Entretien des Rivières (SYDEAR) ayant pour objet principal d'assurer un rôle de coordination et d'apporter des conseils d'ordre technique, juridique et financier à ses membres. La Communauté de Communes a adhéré au mois de mars 2020 et afin de pouvoir accéder à des subventions, il est nécessaire que les communes adhèrent elles aussi.

Les travaux d'entretien pour notre commune ont déjà été réalisés. Il reste des arbres tombés à ramasser lors d'un prochain passage.

Mme le Maire fait part à l'assemblée que la participation de la Communauté de communes aux frais des écoles est basée sur une convention qui devait être remise à jour. Les plans des locaux et copie des factures ont été fournis au service financier qui s'est chargé d'établir une répartition au prorata des surfaces et d'occupation des locaux (par exemple : la chaudière fonctionne pour l'école, la mairie et l'appartement en location). Quelques éléments doivent être corrigés avant sa mise en place, nous sommes dans l'attente de la version définitive de ladite convention.

M. Jean-Michel GILLET demande qu'elle était la base de remboursement auparavant. Mme le Maire répond que c'était un forfait.

M. Jean-Michel GILLET demande s'il lui serait possible d'assister à la présentation des comptes de l'école. Mme le Maire répond que c'est bien sûr tout à fait possible.

ÉTUDE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Mme Lydie THIÉBAULT présente aux conseillers municipaux un compte-rendu de la réunion que s'est tenue en mairie avec M. PAUL de la société Silicéo fin novembre.

Premier point positif, la salle des fêtes se trouve proche du transformateur, la toiture est en bon état donc pas de problème de pose au-dessus des tuiles. Le poids des panneaux ajoute 17 kg/m², les tuiles peuvent supporter environ 70 kg/m².

Les caractéristiques des panneaux sont les suivants :

- Dimension 1.74 x 1.03 m (+ 1 cm L et 1 cm l pour le système d'implantation)
- Panneaux fabriqués en Asie
- Durée de vie : 40 à 50 ans
En fin de vie, les panneaux sont recyclés par Véolia, le recyclage est pris en charge à 94.87%.

Les contrats de vente d'électricité sont de 20 ans, la production est garantie 25 ans :

- En année 0 (pose) → 100 %
- En année 25 → 85 %

Il sera nécessaire de prendre une assurance pour un coût de 200 à 250 €/an.

La maintenance est assurée par SILICEO, un nettoyage doit être réalisé environ tous les 10 ans à 1.80 €/m² soit 1200 €

Il est possible d'obtenir une subvention par la Région : 200 €/kWc installé, le dossier de demande de subvention est monté par SILICEO.

Ce qui fait qu'en tenant compte de la pente de la toiture, de la surface (déduire les velux) et de l'exposition, la toiture peut accueillir environ 70 kWatt-crête

Il existe 3 seuils de puissance :

- 9 kWc → 50 m² → prix de vente 15 centimes
- 36 kWc → 180 m² → prix de vente 11.35 centimes
- 100 kWc → 550 m² → prix de vente 9.87 centimes
Aujourd'hui, le prix d'une installation de 100kWc est d'environ 72 000 €.

Il faut donc étudier ce qui est le plus rentable pour nous, selon le prix de vente et le rendement attendu, car 70 kWc se situe entre 2 paliers.

Mme Caroline METZGER dit que le tarif baisse constamment.

M. Jean-Michel GILLET précise qu'effectivement il baisse tous les trimestres mais les panneaux sont moins chers

Mme Caroline METZGER demande si le toit du préau de l'école fera également partie du projet ?

Mme Lydie THIÉBAULT répond que le préau est de la compétence intercommunale et qu'il n'est donc pas possible d'y faire installer des panneaux au nom de la commune.

M. Pascal APPERT demande si l'électricité produite servira aussi pour un chauffe-eau ou seulement pour le réseau ? Pourquoi ne pas s'en servir pour l'utilisation d'eau chaude à la salle ?

Mme Lydie THIÉBAULT répond que pour l'instant, il n'a été demandé que de la production pour vente.

Mme Caroline METZGER dit que ce n'est pas la même utilisation que pour un particulier, c'est plus avantageux pour du domestique que pour une collectivité.

Mme Lydie THIÉBAULT précise que c'était une première visite et que des précisions pourront être apportées ultérieurement.

M. Jean-Michel GILLET ajoute que le commercial a proposé de compléter le projet en mettant des panneaux de l'autre côté de la toiture.

M. PAUL propose d'étudier 2 cas de figures :

1. 2 installations de 36 kWc (à 18 mois d'intervalle – délai imposé)
2. 1 installation de 72 kWc

Il a été conclu que 2 projets de 36 kWc avec 18 mois d'intervalle est plus pertinent qu'un projet de 72 kWc. En ce qui concerne le 100 kWc, la légère chute de productible dû à l'équipement du second pan (moins bien orienté) provoque une rentabilité là aussi moins pertinente.

Il est difficile de prévoir, à ce jour, le prix de rachat de l'électricité dans 18 mois, cependant il est fort probable qu'il reste plus élevé que le tarif de 100 kWc actuel.

Mme Lydie THIÉBAULT dit avoir contacté la commune de Vaudemanges afin d'avoir un retour sur utilisation. Ils sont équipés depuis 2013 sur 112m², l'installation est toujours rentable, pas de problème de maintenance sur les panneaux, aucune panne ni d'entretien.

Une autre société a été contactée, la société Ecosolar, un rendez-vous est fixé au 11 décembre 2020 à 14h30.

M. Sébastien DELANERY demande où sont placés les onduleurs ? M. Jean-Michel GILLET dit qu'il en a parlé mais que l'emplacement est à confirmer.

M. Gilles BEAULANDE dit qu'il faut attendre le 2^{ème} devis et voir lequel sera le plus avantageux.

Mme le Maire ajoute qu'un emprunt sur 20 ans sera nécessaire à la réalisation du projet. Mme Lydie THIÉBAULT précise que le montant de la revente couvre les annuités.

ÉTUDE SIEM – DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mme Lydie THIÉBAULT demande par quoi l'entreprise Lantenois remplace-t-elle les lampes qui ne fonctionnent plus, car si elles sont remplacées par des fluos, il n'y aura jamais de lampes qui puissent être changées facilement. M. Jean-Michel GILLET répond que c'est certainement des lampes au sodium. Que sur les candélabres de la commune, il y a 23 sodium et le reste en classique fluo qu'on ne peut plus réparer. Il ajoute qu'il faut dissocier l'enfouissement du réseau et le programme des lampes, à certains endroits du village il n'est pas forcément nécessaire de mettre un candélabre complet mais qu'il est possible d'installer une crosse. Le tarif donné par le SIEM est d'environ 550€ par crosse avec LED. Le point positif : sur 10 ans, il est possible de changer toutes les crosses de la commune. Le point négatif : ils ne remplacent pas les ampoules actuelles. Il faut leur donner un planning mais ils n'ont pas de solutions lorsqu'une ampoule ne fonctionne plus. Il estime à 8 à 10 semaines de délai contre 5 jours pour du changer du LED.

Mme le Maire dit que le parc est vieillissant et qu'il sera nécessaire de faire quelque chose, il y a actuellement 4 lampes en panne et plusieurs qui clignotent.

M. Jean-Michel GILLET demande le coût par année du dépannage par l'entreprise Lantenois et qu'il faudrait lui demander de nous donner le détail des réparations/changement de lampes.

Mme Caroline METZGER demande si lorsqu'on s'engage avec le SIEM, il est possible de continuer à faire appel à l'entreprise Lantenois ? Mme le Maire répond que non.

M. Gilles BEAULANDE propose que demander à l'entreprise Lantenois de faire une étude pour changer les lampes et demande s'il y a urgence à faire des travaux et s'il faut intervenir rapidement ? Il ajoute que le coût d'adhésion au SIEM/an représente le coût de 4 nouvelles crosses.

Mme le Maire propose de faire venir M. Lantenois avec la commission travaux pour la réalisation de cette étude. M. Pascal APPERT ajoute qu'il faut que ce soit compatible avec les nouveaux poteaux pour ne pas avoir à changer les crosses par la suite. Mme Lydie THIÉBAULT répond que cela est prévu et qu'il faut avancer sur le sujet, l'état des lampes se dégradant.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire aborde les sujets suivants :

- Devis volet logement mairie :

La société DSVP a établi un devis pour la somme de 253 € pour un nouveau treuil de volet roulant.

- Contrat des copieurs : Les contrats pour l'école datent de 2008 et les pièces de ces copieurs ne se font plus. Mme le Maire propose de dénoncer les contrats (en avril) afin de n'acheter que les toners lorsque ce sera nécessaire.

- La Communauté de communes demande comme tous les ans le nombre d'heures de services techniques souhaitées pour 2021, en sachant que la taille des arbres est à faire dans l'année à venir. 15 heures sont demandées pour la taille des arbres de la place de la mairie.

- Réunion CCAS :

Une somme de 150€ pour une aide sociale va être versée pour un habitant de Saint-Hilaire pour participer au règlement d'une facture inattendue.

- Presbytère :

La société ATYS a procédé à la réparation de la VMC du presbytère. Les locataires ont un problème de chauffage, les factures d'électricité sont très élevées pour peu de chaleur. Ils pensent faire installer un poêle à bois si le Conseil Municipal les y autorise et demande si la commune pourrait participer à cette installation en prenant en charge le coût du tubage de la cheminée.

M. Pascal APPERT précise avoir demandé à M. Colmart à Suippes, un devis pour le tubage et un poêle.

Mme le Maire demande l'avis du Conseil, M. Jean-Michel GILLET propose de voir s'il est possible d'isoler.

Mme le Maire propose de prendre des renseignements concernant l'isolation effectuée lors des travaux de rénovation du logement et sur l'isolation à 1€.

- Suites bureau communautaire :

Une aide à hauteur de 30 000€ aux commerçants de Suippes et de la Communauté de communes va être apportées sous forme de chèques cadeaux. Pour 2€ d'achat chez un commerçant du territoire, la Communauté de communes offre 1€.

- Accessibilité/sécurité incendie :

Dans le cadre de la mise aux normes sur l'accessibilité de la mairie, il sera nécessaire de vider le grenier et trouver une solution pour stocker les archives. Mme le Maire propose l'installation de grands placards de part et d'autre de la cheminée de la salle du conseil que M. BEGUE pourrait réaliser pour baisser les coûts. La majorité des membres du conseil ne souhaite pas acter cette solution.

M. Sébastien DELANERY dit qu'il faudrait faire chiffrer la réalisation d'une pièce dans le grenier afin d'évaluer différentes solutions. Mme le Maire précise qu'un tri est à faire en premier lieu et que pour cela l'aide de tout le monde sera indispensable.

- Colis de Noël :

M. Sébastien DELANERY explique que le contenu est acté, la préparation des colis aura lieu en fin de semaine.

- Décorations de Noël :

Installation des guirlandes dans les arbres samedi matin à 9h00.

- Église :

Mme Lydie THIÉBAULT informe l'assemblée que Mme Evelyne THIÉBAULT ne souhaite plus s'occuper des obsèques qui ont lieu à Saint-Hilaire.

- Cimetière :

M. Jean-Michel GILLET informe que la commission cimetière s'est réunie. M. Pascal APPERT explique qu'après réflexion, la surface du jardin du souvenir sera plus petite que celle prévue initialement car jugée trop grande par rapport au reste du cimetière. Il sera composé d'alvéoles et de cailloux blancs. M. Gilles BEAULANDE demande pour quel budget approximativement ? M. Pascal APPERT prévoit à peu près 150€ pour les plaques de béton enterrées et les alvéoles en plastique.

Les membres du Conseil sont d'accord pour lancer les travaux du jardin du souvenir.

M. Jean-Michel GILLET s'interroge sur le point suivant : que si quelqu'un souhaite récupérer une tombe abandonnée et qu'il prenne en charge les travaux, la commune n'a pas de raisons de refuser ?

L'assemblée n'y voyant pas d'inconvénients, il est décidé d'ajouter cette précision au règlement du cimetière.

- M. Pascal APPERT ne souhaite plus faire partie de la commission bien-être, ne se sentant pas utile dans celle-ci. Mme Le Maire en prend bonne note et remercie M. Pascal APPERT.

Fin du Conseil Municipal à 22H.

Prochain Conseil Municipal – date à déterminer
